



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **VIP Invest SA**, Chemin du Ruisselet 11, 1009 Pully
2. Déclaration de faillite: 14.02.2017
3. Suspension de faillite: 13.03.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.04.2017
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: le conseil, l'étude dans le domaine de la promotion immobilière et commerciale et toute prise de participation ainsi que l'achat, la vente immobilière, la location et rendement immobilier.

Office des faillites de l'Est vaudois  
021/557.11.92  
1800 Vevey

03431599

